

Améliorer la prévention du risque chimique : retours sur la mission Frimat et perspectives d'évolution réglementaire

Limoges le 11 octobre 2018

Nicolas Bessot

Bureau CT2 – risques physiques, chimiques et biologiques

Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail

Direction générale du travail

I. Retours sur la Mission confiée à Paul Frimat avec l'appui de la DGT

Limoges, le 11 octobre 2018

Nicolas Bessot

Bureau CT2 – risques physiques, chimiques et biologiques

Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail

Direction générale du travail

Retour sur la mission Frimat

- Mission confiée par les ministres du Travail et de la Santé au Professeur **Paul Frimat** (professeur universitaire et praticien hospitalier de médecine du travail-Université Lille 1) avec l'appui de la DGT.
- De novembre 2017 à janvier 2018 : 40 auditions et plus de 60 propositions sur le site internet Istnf.fr
- Trois thèmes:
 - Renforcer les mesures de prévention et leur effectivité ;
 - Assurer un suivi des expositions des salariés ;
 - Engager une réflexion sur les règles de réparation.
- Rapport remis le mercredi 29 août 2018, disponible sur le site du ministère du travail.
- 23 propositions

Première partie, relative à la **prévention** des risques liés aux expositions aux agents chimiques dangereux :

- Comporte le plus de propositions (8 au total) : volonté du Professeur Frimat d'insister fortement sur cet aspect essentiel de la mission.
- Ensemble cohérent qui en simplifiant la réglementation sur certains points (dont les mesurages) **vise à assurer l'effectivité des règles de prévention** au travers d'incitations, de dispositifs d'accompagnements mais également de moyens de contrôle renforcés.
- Exemples :
 - Simplifier la réglementation, les mesurages mais s'assurer de son application.
 - Dispositifs d'incitation financière,

La deuxième partie (6 propositions), relative à la **traçabilité des expositions** permettra aux salariés et aux entreprises un réel suivi des expositions.

- une proposition phare : la création d'un **dossier d'entreprise** tenu par les services de santé au travail et contenant les informations liées aux expositions collectives.
- Autres propositions:
 - Point rencontre annuel entre le service de santé et l'entreprise.
 - Articulation santé Travail/santé publique via le dossier médical partagé.
 - Développer le suivi post professionnel et post expositions.

La troisième partie relative aux compensations liées aux expositions aux produits chimiques.

- Le maintien en emploi des salariés exposés et assurant dans les autres cas une juste compensation:
 - L'abondement du compte personnel de formation.
 - Accompagnement renforcé.
- Faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles

La quatrième partie vise à développer à la fois la **recherche et la formation des équipes qui contribuent à déployer les propositions des trois parties précédentes.**

- S'assurer que toutes les entreprises puissent bénéficier de ces compétences via notamment leur service de santé.
- Mettre à disposition des données au niveau régional.

II. Les perspectives d'évolution de la réglementation

Limoges, le 11 octobre 2018

Nicolas Bessot

Bureau CT2 – risques physiques, chimiques et biologiques

Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail

Direction générale du travail

I- La mise à jour de 41 VLEP:

La transposition des directives 2017/164 (ACD) et 2017/2398 (CMD) :

-Vlep contraignantes: un décret viendra modifier l'article R. 4412-149 du code du travail.

- Vlep indicatives : un arrêté modifiant l'arrêté du 30 juin 2004

II- L'évolution de la réglementation en matière de risque chimique:

- La prise en considération des propositions du rapport Frimat;
- La nécessité de faire évoluer le dispositif sur certains points (mesurage des Vlep par exemple);
- Un objectif général : une **prévention du risque chimique efficiente**.

II- L'évolution de la réglementation en matière de risque chimique:

- Une méthodologie : création d'un groupe projet.
- Travail ouvert aux différents acteurs.
- Une phase de négociation avec les partenaires sociaux.
- Puis une phase d'élaboration des textes pour le second semestre 2019.